

département de HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE
LABASTIDE-CLERMONT

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3

REGLEMENT

**LISTE DES
EMPLACEMENTS RESERVES**

RÉALISÉ PAR : bureau d'études **ADRET**

26 Rue de Chaussas 31 200 Toulouse

TEL : 05-61-13-45-44 FAX : 05-17-47-54-72

E-Mail: Adret.Environment@wanadoo.fr Site Web : www.adret.org



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

I – EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX VOIRIES ET LIAISONS DOUCES : 10 390 m²

NUMÉRO	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE		SUPERFICIE
		Commune	Département	
1	Voie de désenclavement (L = 7m) de la zone AUo de Talabot	Commune		310 m ²
2	Classement en voie communale de chemin existant + fossé à créer à Moulat (L = 6m)	Commune		720 m ²
3	Classement en voie communale de chemin existant + fossé à créer à Moulat (L = 8m)	Commune		1070 m ²
4	Amorce de voie de désenclavement à Moulat (L = 6 m)	Commune		540 m ²
5	supprimé		Département	0 m ²
6	Liaison douce (L = 2m) en bordure de la voie communale de Labastide à Rieumes	Commune		240 m ²
7	Liaison douce (L = 2m) en bordure de la voie communale de Labastide à Rieumes	Commune		370 m ²
8	Liaison douce (L = 2m) en bordure de la voie communale de Labastide à Rieumes	Commune		110 m ²
9	Liaison douce (L = 2m) en bordure de la voie communale de Labastide à Rieumes	Commune		340 m ²
10	Liaison douce (L = 3m) vers l'Ecole (à Al Mouli)	Commune		150 m ²
11	Liaison douce (L = 6m) à Darre la Horgo sur chemin privé existant)	Commune		1500 m ²
12	Liaison douce (L = 2m) en bordure de la RD7	Commune		200 m ²
13	Liaison douce (L = 2m) en bordure de la RD7a	Commune		480 m ²
14	Liaison douce (L = 3m) vers les terrains de grands jeux	Commune		270 m ²
15	Déviation de la RD7	Commune		4090 m ²

NUMÉRO	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE		SUPERFICIE
		Commune	Département	
	TOTAL EMPLACEMENTS RÉSERVÉS n° 1 à 15	10 390 m ²	0 m ²	10390 m ²

II – EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX OUVRAGES PUBLICS : 4 170 m²

NUMÉRO	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE		SUPERFICIE
		Commune	Département	
A	supprimé	Commune		0 m ²
B	supprimé	Commune		0 m ²
C	Création des ateliers municipaux	Commune		2 160 m ²
D	Réservoir incendie à Mariot	Commune		100 m ²
E	Réservoir incendie à Guillamet	Commune		100 m ²
F	Réservoir incendie à Gilets	Commune		100 m ²
G	Création de fossé pour recueillir les eaux épurées issues de l'assainissement autonome à Lavesque (largeur = 2 m)	Commune		210 m ²
H	Création de fossé pour recueillir les eaux épurées issues de l'assainissement autonome à Lavesque (largeur = 2 m)	Commune		280 m ²
I	Création de fossé pour recueillir les eaux épurées issues de l'assainissement autonome à Moulat (largeur = 2 m)	Commune		280 m ²
J	Création de fossé pour recueillir les eaux épurées issues de l'assainissement autonome à Moulat (largeur = 2 m)	Commune		380 m ²
K	Création de fossé pour recueillir les eaux épurées issues de l'assainissement autonome aux Abadiats (largeur = 2 m)	Commune		160 m ²
L	supprimé	Commune		0 m ²
M	Création de fossé pour recueillir les eaux épurées issues de l'assainissement autonome à Barrié (largeur = 2 m)	Commune		290 m ²
N	Création de fossé pour recueillir les eaux épurées issues de l'assainissement autonome près de l'Ecole (largeur = 2 m)	Commune		110 m ²
TOTAL	TOTAL EMPLACEMENTS RÉSERVÉS n° A à N	4 170 m ²	0	4 170 m ²

SUPERFICIE TOTALE = 14 560 m²